

convenable en un tems où le danger est commun ; tellement que cette rébellion puisse être éteinte à la confusion de ceux qui s'y sont engagés , ou qui l'ont fomentée. Les loix du Pays , ainsi que le maintien de la Constitution dans l'Eglise & dans l'Etat , ont fait pendant tout le cours de mon règne , la règle de mon Gouvernement , comme les droits de mon peuple ont été aussi le but principal de toutes mes actions. Il est donc étonnant que parmi mes Sujets Protestans , qui en ont connu & retiré les avantages , & qui ont vu les dangers éminens dont ces Royaumes ont été merveilleusement préservés par l'heureuse révolution , il se trouve des personnes qui ayent pu se laisser entraîner , par artifice , dans des mesures , lesquelles ne sauroient manquer de détruire à la fois leur Religion & leur liberté , par l'introduction du Papisme , & l'assujettissement à un pouvoir arbitraire.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Vôtre affection envers moi , de même que votre soin & votre attention pour la sûreté commune , ne me laissent aucun doute que vous ne m'accorderez un subside convenable pour me mettre en état d'éteindre entièrement cette rébellion , de décourager les Puissances étrangères qui assistent les rebelles , & de rétablir la paix dans le Royaume. Pour cet effet j'ai donné ordre de remettre devant vous l'état des dépenses nécessaires à ce sujet. Lorsque je fais attention aux inconvéniens fâcheux qui résultent de ce mauvais dessein , le fardeau extraordinaire qu'il ne peut manquer d'apporter à mes fidèles Sujets , me touche sensiblement. Mais c'est à ceux qui en sont cause par leur trahison , d'en répondre ; & mon peuple doit être par-là convaincu du tort que lui font ces perturbateurs du repos public , lesquels cherchent à rendre le Royaume un théâtre de sang & de confusion.